

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 29 septembre 2007 à 09 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

Les Membres du Comité Syndical convoqués le vingt septembre deux mille sept à 18 heures n'ayant pu siéger faute de quorum, se sont à nouveau réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, le vingt-neuf septembre deux mille sept à 09 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Toutes les Collectivités étaient représentées à l'exception des communes de St Cibard et St Paul de Blaye ainsi que la Communauté de communes du canton de Bourg.

Etaient excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur MADRELLE, Député de la Gironde, Maire de Blaye
Monsieur GARRAUD, Député de la Gironde
Monsieur MAZOUAUD, Député de la Dordogne
Monsieur MITTERRAND, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Libourne)
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)
Monsieur PLISSON, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de St Ciers sur Gironde)
Monsieur BARRAU, Conseiller Général de la Gironde (canton de Coutras)
Monsieur GENDREAU, Conseiller Général de la Dordogne (canton de St Aulaye) et Maire de Parcoul
Monsieur YERLES, Conseiller Général de la Gironde (canton de Lussac)
Madame DESSANDIER, Déléguée de la Communauté de communes du Libournais
Monsieur ROUSSET, Délégué de la Communauté de communes du Libournais
Monsieur CALLEGARIN, Délégué de la Communauté de communes du Libournais
Madame BERNALEAU, Déléguée suppléante de la Communauté de communes du Libournais
Monsieur BOSCOQ, Vice-Président du SMICVAL et Délégué de la Communauté de communes du Pays de Coutras
Monsieur CHAGNAUD, Délégué suppléant de la Communauté de communes du Pays de Coutras
Monsieur TILLET, Délégué de la Communauté de communes du canton de Fronsac
Monsieur RICCI, Délégué de la Communauté de communes du Cubzaguais

Invité présent :

Monsieur RIMBAULT, Receveur du SMICVAL

Sur les 100 Délégués qui composent le Comité du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2007, 53 d'entre eux étaient présents ou représentés par leur suppléant.

L'assemblée générale initialement prévue le 20 septembre 2007 n'ayant pu avoir lieu faute de quorum, les délégués sont alors à nouveau convoqués en deuxième séance le samedi 29 septembre 2007. Monsieur le Président transmet les excuses des autorités et délégués qui n'ont pu assister à cette Assemblée Générale et ouvre la séance. Il rappelle l'ordre du jour de séance ne comporte que deux points : adoption du compte rendu de l'assemblée générale du 30 août 2007 et reprise en régie de la prestation de collecte des déchets sur le territoire de la Haute Gironde avec ouverture de postes au tableau des effectifs du SMICVAL.

Le compte rendu de l'assemblée générale du 30 août 2007 n'amenant aucune observation particulière est adopté à l'unanimité des membres présents.

Suite à l'annulation de la procédure de marché public par le Juge des Référé concernent la collecte des déchets en Haute Gironde, il convient malgré tout d'assurer la continuité du service public dans ce domaine et par conséquent, de mettre en œuvre un certain nombre de mesures afin de pouvoir effectuer tout de même cette collecte sur ce territoire.

L'une de ces mesures est notamment la reprise de cette collecte par nos propres moyens avec également, la reprise du personnel de SITA SUD OUEST sous la forme de contrats publics.

Cette délibération a pour but d'organiser le cadre réglementaire de cette démarche en autorisant Monsieur le Président à signer ces contrats de travail dès que l'Assemblée sera terminée. En effet, la délibération sera portée en Sous-Préfecture par un huissier de justice dès la fin de la réunion. Par la suite, les contrats de travail seront signés par Monsieur MAROIS, puis déposés également en Sous-Préfecture par l'huissier.

Pour reprendre l'ensemble de ce service, il est nécessaire d'avoir le personnel et le matériel adéquates. Le personnel sera celui de SITA repris par le SMICVAL sous la forme de contrats de travail de droit public à durée indéterminée et un accord a été passé avec cette même entreprise pour louer son matériel, qui se fera dans un premier temps par le biais d'un ordre de service puis par une mise en concurrence afin que le SMICVAL ait du matériel définitif.

Le budget initialement prévu pour cette prestation était de l'ordre de 2 200 000 € et l'entreprise ISS Environnement avait fait une proposition qui se chiffrait à 1 975 065 €, donc inférieure à nos prévisions. Par conséquent, le SMICVAL a donc les budgets correspondants car les coûts estimés du carburant, de l'entretien des bennes (sachant qu'une expertise commune avec SITA sera faite sur leurs matériels) ainsi que des assurances, démontrent que cette prestation s'élèverait à un montant inférieur à notre estimation et à la proposition d'ISS et qui serait d'environ 1 798 000 €/an.

De plus, sur les 29 personnes prévues à l'origine, seules 26 seront transférées car 3 personnes peuvent bénéficier aux droits à la retraite. De même, dans les négociations qui ont été menées avec SITA, il a été convenu d'une convention de détachement d'un encadrant, pour une durée de trois renouvelable une fois, qui connaît parfaitement les tournées afin que le service de collecte soit opérationnel dès le lundi 1^{er} octobre.

Dans l'immédiat, le service sera rendu tel qu'il fonctionne actuellement sans le modifier. La société SITA avait un certain nombre de points forts dans son fonctionnement ainsi que des points faibles, comme le SMICVAL, qu'il convient de pouvoir bénéficier de cette analyse afin d'y apporter par la suite, les améliorations qui s'imposent.

Cette délibération prévoit donc la reprise en régie de la prestation de collecte des déchets, le détail des postes à ouvrir pour le personnel transféré, à savoir :

- ✓ 1 chargé de mission de reprise en régie de la collecte en Haute Gironde
- ✓ 3 mécaniciens
- ✓ 16 ripeurs
- ✓ 8 conducteurs
- ✓ 1 secrétaire

autorise le Président à signer les contrats de travail correspondants ainsi que la convention de détachement d'une durée de 3 mois, renouvelable une fois, pour l'encadrant dont les missions sont décrites dans la convention.

Monsieur GODARD demande pour quelle raison des contrats de droit privé se retrouvent être des contrats de droit public ?

Monsieur MAROIS explique que ce sont des contrats de droit public mais qui ne se retrouvent pas être, pour autant, fonctionnaires. Ils ne bénéficient pas des statuts de la Fonction Publique. Ce sont des contrats à durée indéterminée qui peuvent rester comme cela jusqu'à la fin de carrière de ces personnes. Cela permet la réversibilité de la situation si l'Assemblée décide de confier cette prestation à un autre prestataire. Dans l'immédiat, il s'agit d'adapter la situation à nos besoins.

Monsieur GODARD demande confirmation que ceci ne referme donc pas la porte à une reprise future par un prestataire ?

Monsieur MAROIS précise que cela n'aurait pas posé de problèmes même si les personnes avaient été fonctionnaires car la loi prévoit ce genre de situation, mais cela aurait été plus difficile dans la mesure où il aurait fallu l'accord de ces personnes.

Aucune autre remarque n'étant formulée, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur MAROIS rappelle que les services de l'Etat étant fermés aujourd'hui, par conséquent, cette délibération sera déposée par un huissier qui attestera de la date et heure de dépôt en Sous-Préfecture, ainsi que pour les contrats de travail.

L'ordre du jour de cette réunion étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Toutefois, Monsieur MAROIS laisse la parole aux élus qui souhaitent apporter quelques commentaires ou précisions supplémentaires.

Monsieur RENARD, désire revenir sur les réunions publiques concernant la fiscalité, et plus particulièrement sur celle de Blaye au cours de laquelle des informations ont pu être données à l'ensemble des participants, mais il souhaiterait qu'un courrier soit adressé à l'association de défense des contribuables de Haute Gironde, afin de demander à son Président que l'avocat conseil qui les représente et qui a agressé verbalement, mis en doute l'honnêteté et la capacité à assumer leurs fonctions, des élus, soit rappeler à la mesure. En effet, les élus se sont fait traiter d'incapables et d'incompétents, puis, des propos orduriers ont été tenus à leur égard. Il souligne qu'il est possible de ne pas être d'accord avec le SMICVAL et ses élus, de contester un certain nombre de choses mais dans un respect minimum.

Un délégué demande que ce courrier soit diffusé aux administrés.

Mademoiselle HARDY quant à elle, se demande s'il est bien nécessaire d'attirer l'attention de la population sur le fait qu'il y ait eu ce genre d'intervention. En effet, elle craint que cela ne soit pas compris par la population et pense qu'un courrier adressé à cette association pour lui rappeler la bienséance suffirait.

Monsieur MAROIS pense que les articles écrits par la presse sont globalement bons. Ces réunions étaient nécessaires et il en profite pour remercier les élus qui y sont intervenus. Il précise que la détresse des administrés qui ont pu s'exprimer est compréhensible et qu'il ne faudrait pas qu'ils se sentent agressés par ce courrier alors qu'ils ne sont pas concernés. Un courrier sera donc adressé à l'association pour lui rappeler sa responsabilité dans les propos qui ont été tenus lors de ces réunions. Toutefois, il souligne que malgré tout, on a pu constater qu'il y avait tout de même une amorce de dialogue avec les membres de cette association. Une copie du courrier peut-être en revanche envoyée aux communautés de communes et aux communes adhérentes isolément pour information.

Par contre, Monsieur MAROIS demande aux élus de la Haute Gironde d'être particulièrement vigilants dans les semaines à venir, sur le déroulement du service de collecte qui doit fonctionner à l'identique et de remonter le moindre problème afin que celui-ci soit traité rapidement.

Par la suite, les services du SMICVAL vont étudier les différentes modifications à apporter afin de mettre en place la collecte sélective sur ce territoire de manière à respecter les engagements pris lors des dernières assemblées.